

# **CHAMPIONNAT DES CLUBS VETERANS 2018**

## ***Règlement Intérieur***

**Article 1 :** Le championnat des Clubs vétérans sera constitué de deux divisions à partir de cette année.

**Article 2 :** La première division réunira les 64 équipes qualifiées pour le cadrage de la saison dernière ainsi que des meilleurs troisièmes de 2017 :  
- soit 80 équipes réparties en 16 poules de 5 équipes.

La deuxième division réunira les autres équipes engagées par les clubs : -  
- soit 80 équipes réparties en 16 poules de 5 équipes.

**Article 3 :** A l'issue des rencontres de poules, en D1 comme en D2, les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour les cadrages de leur division respective.

Les derniers de chaque poule de D1 descendront en D2 la saison suivante, et les vainqueurs des cadrages de D2 accéderont à la D1 l'année suivante.

**Article 4 :** Tout joueur ayant disputé deux rencontres dans 1 équipe ne pourra pas être aligné dans une autre formation de son club pour la saison en cours, tant en phase de poule qu'en phase finale.

**Article 5 :** Les feuilles de matches sont à renvoyer le plus rapidement possible, uniquement au siège du CD34 :

***2 place Jean Jaurès, 34920 LE CRES***

Et impérativement par le club recevant les rencontres.

**Article 6 :** Le non respect de ce règlement, est susceptible d'entraîner des sanctions à l'encontre des contrevenants.

**Le Comité de Pilotage.**